



Le Président

François TACQUARD

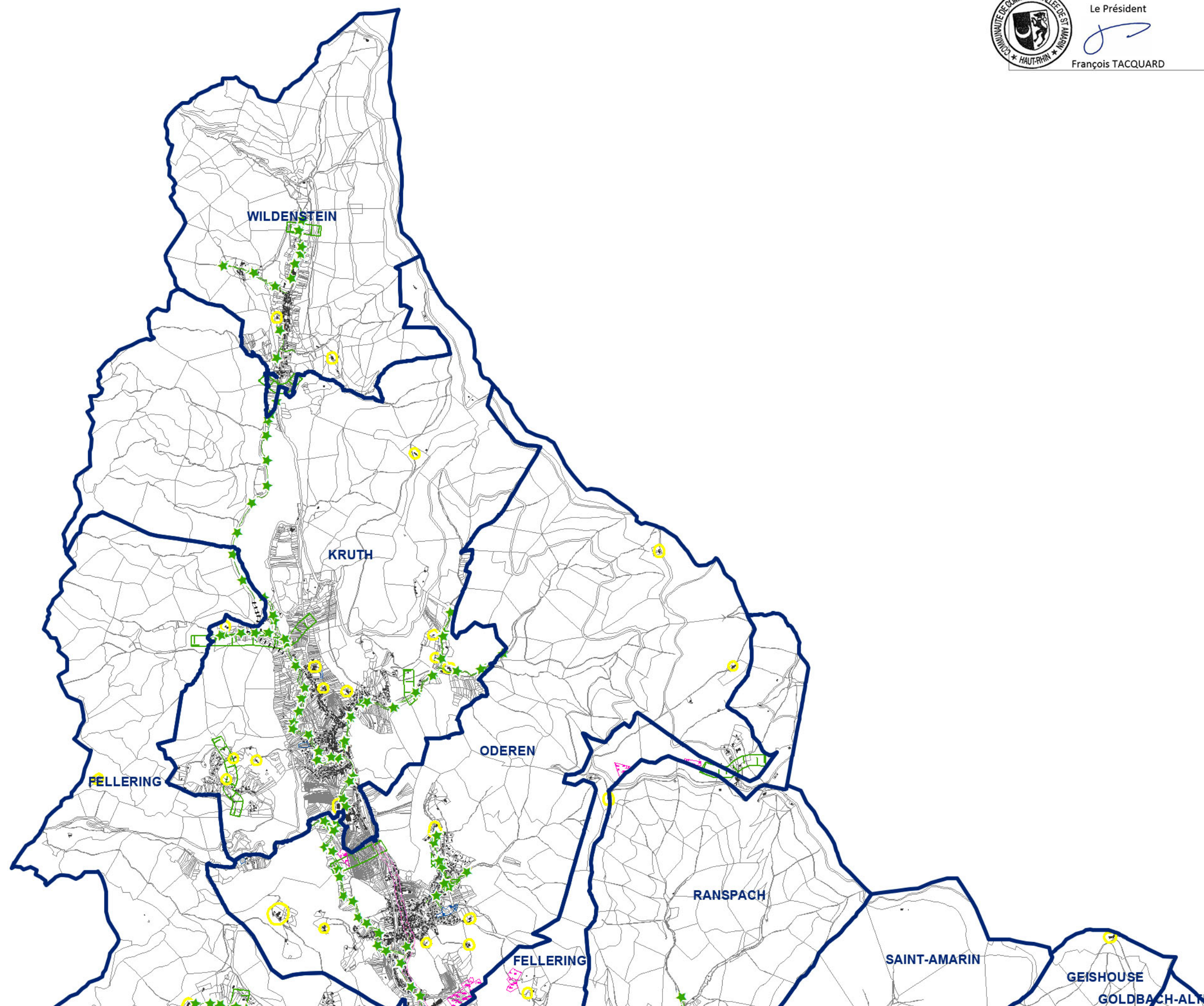
LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zonage

- Zones d'atterrissage pour le vol libre
- Périmètre de réciprocité agricole
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (R.123-13.13)
- Piste cyclable à préserver

Elements paysagers à préserver au titre des articles L.151-23 et R.151-43 du Code de l'Urbanisme :

- Lisières forestières
- Ripisylves
- Corridors écologiques
- Zones humides



1:45 000